

part aux émeutes d'Halifax, le jour de la victoire en Europe. L'honorable député sait que la coutume interdit d'annoncer à l'avance à quel moment sera émis un permis de libération, ou à quel jour on recommandera de réduire une peine. Ce n'est que lorsque le moment est venu d'y donner suite que telle ou telle recommandation est transmise à Son Excellence.

Les atténuations des peines imposées ne sont annoncées que lorsqu'elles entrent en vigueur. Toutefois, la situation a fait l'objet d'un examen très attentif et, ajouterai-je, très sympathique, depuis assez longtemps déjà. Dès qu'on l'aura terminé, s'il semble possible de donner immédiatement suite à une recommandation de clémence, elle sera soumise à l'approbation officielle. L'honorable député peut être assuré que la plus profonde sympathie est acquise à ces jeunes étourdis qui ont pris part à ce regrettable chambard.

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

##### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'HOSPITALISATION DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. CHESTER S. McLURE (Queens): Je crois savoir que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a fait parvenir une résolution au ministre des Affaires des anciens combattants et à titre d'explication de ma question, qu'on veuille bien me permettre de lire cette brève résolution.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. McLURE: Voici une copie d'une délibération de son honneur le lieutenant-gouverneur en conseil...

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Il n'est pas permis de la lire.

M. McLURE: Je m'en tiendrai alors à ma question. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu la résolution en question et quelle mesure a-t-il prise à ce propos.

M. L'ORATEUR: La question seule est permise.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai reçu de l'Île du Prince-Édouard plusieurs résolutions touchant l'hospitalisation dans cette province. Les pourparlers sont encore en cours, comme conséquence des recommandations du comité de l'hospitalisation en temps de guerre, par qui toutes les propositions touchant l'hospitalisation des anciens combattants au Canada doivent être approuvées.

#### LA GUERRE

##### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PROCLAMATION FORMELLE DE LA FIN DES HOSTILITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Puis-je poser au premier ministre une question se rapportant à la déclaration que le ministre des Finances a faite touchant l'aide mutuelle et où la fin des hostilités était évidemment admise. De prime abord ma question peut sembler quelque peu insensée, mais j'ai une bonne raison de la poser. Prévoit-on que le Gouvernement, pour ce qui est du pays, déclarera formellement que la guerre a pris fin et, le cas échéant, peut-on savoir quand aura lieu cette déclaration?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je prends note de la question de mon honorable ami et j'y répondrai plus tard.

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

##### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. W. M. BENIDICKSON ET APPUYÉE PAR M. J.-G.-L. LANGLOIS

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. W. M. BENIDICKSON (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Langlois), la résolution suivante:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le major général, très honorable compte d'Athlone, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix du très honorable Ordre du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, compagnon de l'Ordre du Service distingué, un des aides de camp personnel de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Au proposeur de la résolution ci-dessus reviennent l'avantage et l'honneur d'adresser quelques mots à la Chambre. Il me fait plaisir tout d'abord, monsieur l'Orateur, de vous offrir mes plus sincères félicitations pour avoir été désigné, hier, au très haut poste de président de la Chambre des communes. Je